

# Conseil national de la sécurité routière

## Projet de recommandations au CNSR – Commission Jeunes et Education Routière

---

Le ministre a saisi le CNSR afin de recueillir son avis sur les mesures visant à réduire l'accidentalité des jeunes.

Le président du CNSR a demandé à la commission « Jeunes et éducation routière » du CNSR d'étudier **l'amélioration de la formation des jeunes conducteurs**.

En vue de la séance plénière du 21 juin 2013, la commission, après étude de cette question, **porte à la connaissance** des membres du CNSR les éléments suivants :

- Les conducteurs de véhicule léger ayant moins de deux ans de permis de conduire sont impliqués dans 18% des accidents corporels ;
- D'ores et déjà, l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC) tel qu'il est dispensé a prouvé son mérite :
  - Les jeunes ayant suivi un AAC obtiennent de meilleurs résultats au permis de conduire (en 2012 : 73,5% de réussite toutes présentations confondues contre 55% pour la seule formation traditionnelle), ce qui a par ailleurs une incidence positive sur le coût du permis de conduire ;
  - Les études disponibles concernant la sinistralité matérielle confirment que ce mode de formation permet de réduire cette sinistralité les deux premières années post-permis (27% de sinistres en moins chez les 18-19 ans et 25% en moins chez les 20-21 ans la 1<sup>ère</sup> année du permis) ;
- On observe cependant un déficit de communication assurant la promotion de l'AAC et parfois un manque d'appui à l'égard des accompagnateurs du jeune pour les épauler dans leur tâche ;
- L'AAC est moins utilisé en milieu urbain où les candidats peinent à réaliser le kilométrage minimal imposé. Les grands trajets monotones sont trop souvent privilégiés alors que l'environnement de proximité serait mieux adapté, même s'il paraît trop consommateur en temps.

La commission « Jeunes et éducation routière » **recommande** en vue d'optimiser et de promouvoir l'AAC, de :

- **donner aux accompagnateurs tous les outils pédagogiques nécessaires** en optimisant les rendez-vous pédagogiques (remise à niveau des savoir-faire, sensibilisation à la perception des risques...), en leur remettant un guide des astuces (rétroviseur supplémentaire intérieur pour se rassurer...) ;
- **communiquer auprès des enseignants de la conduite sur l'intérêt de la formation AAC** pour une meilleure réussite à l'examen, une meilleure formation (moins de bachotage et moins d'accidents) ;

- **permettre l'accès de l'AAC dès 15 ans** afin d'assurer une meilleure insertion de la conduite accompagnée dans la vie du jeune et de sa famille, d'augmenter le nombre et la qualité des kilomètres parcourus et d'optimiser la formation du jeune (sensibilisation aux risques et comportements à risque) ;
- **communiquer auprès du grand public sur la formation AAC et sur la qualité et les avantages de cette formation, au moyen notamment de la diffusion de spots publicitaires ;**
- **engager une réflexion sur une charte qualité des auto-écoles** désirant dispenser la formation en AAC et donnant toutes les garanties aux candidats notamment en termes de contrôle de la réalisation des rendez-vous pédagogiques, du suivi du livret d'apprentissage...